

Image not found or type unknown



Palement frais cantine scolaire

Par **pittirossu**, le **14/10/2008** à **13:15**

Je suis en instance de divorce. je travaille et j'ai inscrit mon fils agé de 4 ans mange à la cantine. Pour le moment je ne perçois pas de pension alimentaire. Qui dois payer les frais de cantine scolaire ?

Par **Tisuisse**, le **14/10/2008** à **13:53**

Bonjour,rnrnSi vous avez la garde et l'hébergement de votre fils, c'est vous qui devez payer la cantine car c'est vous aussi qui percevez les allocations familiales. Par la suite, je vous conseille vivement de voir ça avec votre avocat afin de demander au JAF de procéder à un juste équilibre entre vous et le papa de votre fils (pension alimentaire).